



Déclaration liminaire CAPL d'Appels de notation 2011 (gestion 2010)

Monsieur le Président,

Aujourd'hui nous sommes conviés à une Commission Administrative Paritaire Locale qui doit traiter des appels de notation de l'année **2011 (gestion 2010)**, pour le département de la Haute-Loire.

Nous voulons rappeler qu'à travers ce mode de notation l'administration a tout simplement dévoyé le statut de la fonction publique en faisant de la notation un élément de comparaison entre agents alors que le statut précise que la notation est basée sur la valeur professionnelle de chacun*.

Cette réforme qui date de **2004** entérine l'individualisation des carrières et la rémunération au mérite. C'est un outil de rupture avec la culture de service public et un point d'appui pour la suppression totale de la notation qui laissera place à la seule évaluation et à l'**arbitraire le plus total dès 2012.**

Elle favorise la culture d'un individualisme malsain alors que partout la **DGFIP** appelle à un travail d'équipe. Dans ce paysage, que pensez des réponses systématiques de nos pauvres responsables notateurs qui écrivent, presque systématiquement, pour expliquer leur impuissance à récompenser un travail et un investissement précédemment reconnu que « **la notation conduit à procéder à une comparaison annuelle de la manière de servir des agents figurant sur une même liste de notation afin de distinguer les meilleurs au moyen d'une marge d'évolution tout en réservant une majoration maximale aux agents dont l'investissement professionnel est spécialement marqué et la valeur professionnelle particulièrement reconnue** ». Outre le fait souligné précédemment sur le **non respect manifeste du statut de la fonction publique***, auquel il participe sans état d'âme, quelle satisfaction doivent ils avoir en s'abritant derrière cette réponse formatée. Ils doivent, n'en doutons pas, avoir le sentiment d'être de vrais « *managers* », méritant largement leurs émoluments. Pourtant les requérants et autres agents attendent d'eux bien autre chose que cette soumission qui s'apparente parfois à du mépris.

Nous dénonçons toujours le fait que les gâteries qui sont éventuellement distribuées, en terme de majoration de note, soient contingentées lors de ces CAPL.

Nous estimons et revendiquons que tout dossier méritant puisse toujours être récompensé en **CAPL** à sa juste valeur, même par un **0,06**. Pour la **CGT FIP 43** l'absence de cette réserve constitue un vice de forme que nous dénonçons ouvertement.

La CGT Finances Publiques est farouchement engagé dans la défense d'un Service Public de qualité. Elle affirme que l'immense majorité des agents de la **DSF 43** assument dans des conditions difficiles toutes leurs missions.

Elle dénonce cette mascarade qui se cache derrière cette notation assise sur le principe de confrontation entre les agents. Les agents de la **DGFIP** et les usagers, dont nous faisons partie, méritent une autre considération. Nous **devons** avoir le courage de le dire.

Les représentants des personnels élus de la CGT FIP 43, fidèles à leur mandat sauront, n'en doutez pas, faire face à cette situation.